

# MAIRIE DE DOGNEVILLE



## ARRÊTE REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

**N°15/2024**

**Madame Le Maire,**

**VU** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1, M.2212-1 à L.2 212-2, L.2212-5 à L.2212-6, L.2213-1 à L.2213-4, L.2216-1 à L.2216-3, L.2122-24, L.2122-27 à L.2122-29,

**VU** le Code de la Route,

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – Signalisation des Routes, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

**VU** la demande présentée par l'entreprise Sté EURETEQ, 37 rue Clarac à 65000 TARBES, représentée par M. KURT CEM, dans le cadre de travaux de fouilles d'excavation pour inspection sur une conduite de gaz GRT Gaz,

**CONSIDERANT** que ces travaux nécessitent une réglementation de la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours du chantier,

### **A R R Ê T E**

**Article 1 :** Du **lundi 1<sup>er</sup> avril 2024, jusqu'à la fin des travaux (estimés à 30 jours)**, la circulation des véhicules sera alternée sur le chemin de la Bure.

**Article 2 :** Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

**Article 3 :** La signalisation sera mise en place, entretenue et surveillée par les soins de l'entreprise chargée des travaux.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité des sections réglementées et sur le panneau d'information de la commune.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée aux fins utiles à :

- Monsieur le Commandant du Groupe de Gendarmerie à EPINAL
- Monsieur le Directeur des Services d'Incendie et de Secours d'EPINAL

DOGNEVILLE, Le 04/03/2024,  
Le Maire,  
Mireille CLAUDE-PITET,

A circular official stamp of the Mayor of Dogneville. The stamp contains the text 'Mairie de Dogneville', '88000 (Vosges)', and 'Le Maire, Mireille CLAUDE-PITET'. There is a signature over the stamp.